Quarante-Neuvième Année. — N° 278. Le Numéro : 10 centimes. Jeudi 20 Novembre 1890

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 NOVEMBRE

Un toast de Mgr Lavigerie

On lit dans l'*Anjou* :

« Nous avons reproduit, il y a quelques jours, un discours sous forme de toast dans lequel S. Em. le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger, faisait une adhésion absolue et sans arrière-pensée à la République, invitant le clergé et les catholiques à suivre son exemple.

C'était le jour même où une loi qu'on pourrait qualifier de sacrilège contraignait nos séminaristes à entrer dans la caserne pour y faire le service militaire, au mépris du Concordat et des immunités de l'Eglise, en violation des maximes de l'équité et du droit naturel.

Il va sans dire que la presse républicaine a couvert d'applaudissements les paroles de l'éminent Prélat; elle était dans son rôle; mais, puisqu'on semble faire aux catholiques un devoir de patriotisme d'adhérer formellement à la République, c'est leur droit d'examiner avant tout si les intérêts de la religion et du pays leur permettent de répondre à cet appel.

« L'épreuve est faite, dit Mgr Lavigerie, et le moment est enfin venu de le déclarer. » Oui, l'épreuve est faite, cela est vrai; mais quelle épreuve, grand Dieu !

La religion chrétienne bannie de toutes les écoles primaires; les manifestations extérieures du culte interdites dans la plupart des grandes villes; les religieux expulsés de leurs couvents et leurs chapelles fermées ; les sœurs de charité chassées des hôpitaux de Paris; le clergé mis à la porte des Bureaux de bienfaisance et de toutes les commissions hospitalières ; nos prêtres menacés de perdre leur modique traitement sur la délation du premier venu et au moindre caprice ministériel ; les catholiques pratiquants exclus de toutes les fonctions civiles, judiciaires et administratives; l'athéisme social devenu, en droit comme en fait, le mot d'ordre du régime, à tel point que, depuis le premier jusqu'au dernier magistrat de la République, aucun n'ose même plus prononcer en public le nom de Dieu ; et tout cela, sans qu'il apparaisse le moindre signe d'un changement quelconque dans les dispositions du parti dominant; oui, vraiment, la République a fait ses preuves, et le moment est enfin venu de déclarer hautement que c'est le devoir du clergé et des catholiques d'adhérer sans réserve et sans arrière-pensée à un régime qui s'est signalé à leur reconnaissance par de tels bienfaits !

« Il faut entrer dans l'édifice lui-même », ajoute Mgr Lavigerie. Soit ; mais à une condition, c'est de n'être pas obligés de laisser à la porte la dignité, la conscience et l'honneur. Or, c'est le sacrifice de ces grandes choses que tous les républicains, sans exception, imposent aux catholiques avant de leur permettre d'entrer dans l'édifice. Vous accepterez les lois scolaires et la loi militaire sans aucune arrière-pensée d'y toucher, nous crient-ils, d'une seule et même voix, depuis M. Ribot jusqu'à M. Clémenceau, ou bien vous resterez à la porte. C'est là un fait indéniable, qui se reproduit pour chaque élection, dans toutes les manifestations de la vie publique. Eh bien, quel est donc le prêtre, quel est donc le catholique digne de ce nom, qui pourrait se résigner à acheter le droit d'entrer dans l'édifice républicain au prix d'une adhésion à l'école sans Dieu et à la maxime : « les curés sac au dos ! » Or, sans cette adhésion formelle, la porte reste impitoyablement fermée : cela se voit tous les jours.

L'illusion de Mgr Lavigerie, qu'il nous permette de le lui dire respectueusement, c'est de croire que la République, *en France*, est une simple forme de gouvernement, comme ailleurs, en Suisse et aux Etats-Unis, par exemple, et non pas une doctrine, une doctrine foncièrement et radicalement contraire à la doctrine chrétienne. Sans doute, alors même qu'elle ne serait qu'une simple forme de gouvernement, il serait encore permis de se demander si elle a pour elle le droit; si elle est le droit historique et national; si une possession de quinze ou vingt années peut prescrire légitimement contre une tradition de quatorze siècles ; s'il est raisonnable de voir « la volonté du peuple nettement affirmée », selon le mot du Prélat, dans une série de trois ou quatre élections équivoques, portant sur des personnes déterminées plutôt que sur le régime lui-même, élections d'ailleurs trop souvent frelatées, et dont le résultat est dû pour une bonne part à l'inqualifiable pression de manœuvriers sans scrupules, absolument dépourvus de sens moral, et sachant mettre à profit les moyens d'action que leur fournit l'excessive centralisation de l'Etat français. Il faudrait n'avoir rien vu de tout ce qui s'est passé dans ces derniers temps pour oser prétendre que cette manipulation du suffrage universel et cet escamotage de votes, trois ou quatre fois renouvelés, avec l'appui de toute une armée de fonctionnaires, équivalent à « une volonté du peuple nettement affirmée. »

Mais laissons ce côté de la question, bien qu'il ait aussi son importance. Car enfin, comment Mgr Lavigerie n'a-t-il pas vu quel parti l'on ne manquera pas de tirer de son « acceptation » si prompte et si facile contre le pouvoir temporel du Pape ? Et, en effet, là aussi il y a eu des élections successives ; il y a eu même un plébiscite. Si donc quinze ou vingt années, durant lesquelles les suffrages se seront échelonnés et toujours dans le même sens, suffisaient pour motiver « une adhésion sans arrière-pensée » à une forme de gouvernement, M. Crispi aurait beau jeu pour prétexter « d'une volonté du peuple nettement affirmée. » Nous savons bien que le pouvoir temporel du Pape repose sur un fondement beaucoup plus respectable que n'importe quelle autre souveraineté. Mais enfin le droit est le droit toujours et partout ; et il peut paraître quelque peu imprudent d'énoncer, à Paris ou à Alger, des théories que nos adversaires ne se feront pas faute d'appliquer à Rome.

Quoi qu'il en soit à cet égard, une chose demeure incontestable, c'est que la République, *en France*, n'est pas comme ailleurs une simple forme de gouvernement acceptable en soi, mais une doctrine, et une doctrine anti-chrétienne, dont l'idée mère est la laïcisation ou la sécularisation de toutes les lois, et de toutes les institutions, sous la forme de l'athéisme social. C'est ce qu'elle a été dès son origine, en 1792; c'est ce qu'elle était en train de devenir en 1848, pour peu qu'elle eût vécu; c'est ce qu'elle est à l'heure actuelle, en 1890. Les Pères *blancs* auraient beau jouer la *Marseillaise* autour d'elle du matin au soir, qu'elle ne changerait pas de nature, parce que si elle devenait autre chose, elle cesserait d'être la République française, c'est-à-dire la forme la plus radicale et la plus anti-chrétienne de la Révolution.

Mgr Lavigerie désire sans nul doute que la République française devienne plus tard autre chose que ce qu'elle est en ce moment. Evêque, son adhésion ne saurait être que conditionnelle, quoiqu'en disent les journaux républicains, qui lui font, en supposant le contraire, un outrage immérité. C'est évidemment à une République de l'avenir qu'elle s'adresse, et non à celle du présent. Pourquoi faut-il, cependant, qu'on ne trouve dans son discours aucune trace de réserves ni de conditions? Pareille omission est extrêmement regrettable, parce qu'elle donne lieu aux républicains de dire — ce qu'ils répètent tous en ce moment à l'envi les uns des autres — qu'il s'est enfin trouvé un évêque pour adhérer sans arrière-pensée à un régime inspiré et gouverné par la Franc-Maçonnerie.

Rien n'est assurément plus souhaitable que de voir se réaliser l'union de tous les enfants d'une même patrie. Mais c'est précisément la République qui rend cette union impossible, parce que, n'étant que la domination d'un parti au lieu d'être un gouvernement national, elle coupe la France en deux moitiés, et repousse comme autant d'ennemis tous ceux qui refusent de subir le joug de la Franc-Maçonnerie. Mgr Lavigerie parle de « conserver la paix, de sauver le culte, d'arracher le pays aux abîmes qui le menacent ». Mais, comment ne pas voir que c'est la République qui sème la division jusque dans le moindre village par ses lois scolaires, met les familles en lutte les unes avec les autres, menace le budget des cultes dont la suppression n'est qu'une affaire de temps entre opportunistes et radicaux, tous d'accord sur la question de principe, et qu'enfin elle nous conduit aux abîmes par l'effrayante démoralisation dont les écoles sans Dieu seront et sont déjà la source? Voilà pourquoi c'est faire œuvre de religion et de patriotisme, que de combattre un régime aussi funeste aux intérêts de l'Église qu'à ceux de la France.

Mgr Lavigerie a-t-il pesé toutes ces graves considérations avant d'adhérer si bruyamment, sans restriction, sans condition et sans arrière-pensée, à l'état de choses actuel? Il est permis d'en douter. Quant à nous, entre une République athée qui n'entend renoncer à aucune de ses erreurs et une monarchie chrétienne qui présenterait toutes garanties à la religion et à la patrie, notre choix est fait depuis longtemps. Aucune invitation, d'où qu'elle vienne, ne nous fera changer d'avis. »

A LA CHAMBRE

Mardi soir, 18 novembre.

Un orage devait éclater, au cours de la séance, à en croire quelques pessimistes. L'interpellation de M. Laur, sur l'intervention de la Banque de France dans la crise financière de Londres, devait, assuraient-ils, donner lieu à une discussion mouvementée.

Les pronostics ne se sont point réalisés. Le ministre des finances avait promis d'accepter aujourd'hui l'interpellation de M. Laur, mais au dernier moment il s'est ravisé, et quand le farouche député boulangiste de Neuilly est monté à la tribune, M. Rouvier a déclaré qu'il ne voulait pas interrompre la discussion du budget.

Docile aux supplications ministérielles, la Chambre a donc renvoyé à un mois l'interpellation de M. Laur, mais cela n'a pas été sans peine.

Cramponné avec énergie à la tribune, M. Laur ne voulait pas descendre ni se taire ; il a tenté de développer ses idées sur la crise financière traversée par l'Amérique et par l'Angleterre, il s'est efforcé d'obtenir de la Chambre quelques minutes d'attention, mais ces efforts ont été vains, les députés ont refusé de s'arrêter davantage sur cette question.

M. Laur, mécontent, s'est alors tourné vers M. Floquet et a proféré quelques mots qui se sont perdus dans le bruit, non sans toutefois qu'on ait entendu les deux premiers : Citoyen président.

Bien que se disant radical et ami du peuple, le président de la Chambre a fait la grimace. Après ce court incident, la Chambre a repris la discussion du budget des travaux publics, et, comme les jours précédents, sans s'arrêter aux amendements présentés par l'Opposition, elle a adopté les crédits proposés par la Commission.

MM. Thellier de Poncheville et Cunéo-d'Ornano ont demandé, sans succès, quelques réductions. D'autres orateurs de gauche ont présenté aussi quelques modifications, mais en vain.

Une proposition de M. Castelin sur des réductions à apporter dans l'embauchage des ouvriers étrangers dans les chantiers de l'Etat a été également repoussée et les chapitres ont succédé avec rapidité aux chapitres.

La majorité se hâte de plus en plus, et, sans examen sérieux, adopte le budget.

INFORMATIONS

AU CONSEIL DES MINISTRES

M. Jules Roche a soumis les propositions d'augmentation de crédits qu'il va demander pour créer de nouveaux bureaux de poste et de télégraphe dans les départements, et améliorer la situation de certains facteurs.

Sont nommés : vice-amiral, M. le contre-amiral Lefèvre ;

Contre-amiral, M. le capitaine de vaisseau Mequet ;

Capitaines de vaisseau, MM. Caillard et Lormier ;

Capitaines de frégate, MM. Saint-Victor de Saint-Blancard, Muller, de la Londe de Calon, de Mozenodo et Cheno ;

Lieutenants de vaisseau, MM. Bordoul, Rousse, Grassot, Leveux, Caillol, Lavenier, Porcheron de Mouchy et Dufour.

Une chasse présidentielle était organisée, dimanche, dans les tirés de Rambouillet, pour les invités de M. Carnot, qui appartenaient tous au monde de la magistrature.

Etaient présents : MM. Périvier, premier président de la Cour d'appel ; Quesnay de Beaurepaire, procureur général; Voisin, Monod, Bernard, conseiller, et Loubert, avocat général à la Cour de cassation ; Béquet, Marquès di Braga, Cotelle et Jacquin, conseiller d'Etat.

La chasse était conduite par le colonel Lichtenstein.

La vicomtesse de Choiseul est morte avant-hier matin, dans sa soixante-dix-huitième année, en son domicile de la rue des Saint-Pères.

Elle était née de La Croix de Castries et était alliée par conséquent aux familles de Castries, de Mac-Mahon, etc...

LE TIMBRE UNIQUE

On sait que la Chambre a été saisie, lors de la dernière session, d'une proposition créant un timbre unique dont l'usage serait substitué à celui de tous les timbres, actuellement employés pour constater la perception des droits dus à l'État. La commission d'initiative conclut à la prise en considération.

M. Mermeix a été interrogé au passage à Nice par un confrère de là-bas :

« Je vais à Alger, a-t-il répondu, travailler à la suite des *Coulisses du Boulangisme*, qui ne sera pas la partie la moins intéressante. Il me reste à traiter la question du Sémitisme, son rôle dans le Parti national. »

La préfecture de la Seine vient d'établir le tableau comparatif des emplois vacants dans ses divers services et du nombre des candidats inscrits pour ces emplois.

Le nombre moyen des vacances annuelles est de 1,563.

Or, savez-vous combien il y a de candidats inscrits, se disputant ces 1,563 emplois?

Quarante-six mille 258.

Pour 12 places de commis-auxiliaire à la Préfecture de la Seine, il y a 3,126 demandes.

Pour 4 places de garçon de bureau, il y a 3,314 demandes.

Pour 42 postes d'instituteur, il y a 1,847 demandes.

Pour 54 postes d'institutrice, il y a 7,139 demandes.

Sans commentaires.

TROIS DUELS

A la suite d'une querelle provoquée par un article de sport publié par M. André Treille, M. Maurice Ephrussi s'étant cru offensé lui a envoyé ses témoins.

La rencontre a eu lieu hier, à l'épée.

M. Treille a été blessé légèrement au côté droit.

Un autre duel de M. Laguerre, à peine arrivé de Bruxelles, a également eu lieu hier entre le député boulangiste et M. Le Senne, son collègue, également député de la Boulange.

M. Laguerre a été légèrement touché au bras droit.

Avant-hier, une rencontre à l'épée a eu lieu dans les bois de Gruyères, près de Troyes, entre M. Schmitt, sous-préfet de Bar-sur-Aube, et M. Maîtrejean, conseiller de préfecture. M. Schmitt a été touché au bas-ventre et au bras droit; son état est, dit-on, très grave.

POUR RIEN !! — Le directeur qui a engagé Mme Patti pour Saint-Pétersbourg, lui a demandé de chanter à sept représentations supplémentaires, toujours au même prix de 26 mille francs par soirée.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 novembre 1890.

Nous avions raison d'annoncer hier que l'alerte serait de courte durée. La cote se relève aujourd'hui et notre marché reprend tout son ressort. Le 3 0/0 passe de 94.35 à 94.75 ; le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 104.75.

Le Crédit Foncier s'avance à 1,290 en reprise de huit francs sur les cours de la veille.

La Banque de Paris s'inscrit à 837, en hausse de onze francs.

Le Crédit Lyonnais gagne dix francs à 797.

La Banque d'Escompte qui a fait preuve pendant la crise d'une remarquable fermeté se traite à 558.

Le Crédit Mobilier est demandé à 420.

Rappelons que la Société générale ouvrira ses guichets le 22 novembre courant à l'émission de 50,000 obligations des Chemins de Fer Sud-Ouest Brésiliens. La Compagnie générale des chemins de fer secondaires prend à sa charge le service de la présente émission jusqu'à la mise en exploitation. A ce moment interviendra une garantie spéciale du gouvernement brésilien, qui couvre le service intégral de l'emprunt. Dans ces conditions l'occasion paraît bonne à saisir d'un placement donnant plus de 5 0/0.

Les actions des Mines d'or de Saint-Antoine sont également très recherchées de 35 à 36 fr. La construction de la gare de Rincou, qui relie ce grand rentré aurifère au chemin de fer national du Mexique, ouvre à l'exploitation des perspectives dont les capitalistes français doivent profiter.

Les Chemins Economiques font 418.

NOUVELLES MILITAIRES

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

L'*Officiel* publie la liste nominative par arme, par grade et par ancienneté dans chaque grade, des officiers ayant obtenu le brevet d'état-major.

Voici les noms des dix-huit officiers de cavalerie :

Capitaines

17 mai 1887 : M. de la Villestreux, au 14e dragons. — 7 octobre 1887 : M. Corvisart, au 3e hussards. — 30 décembre 1887 : M. Emé de Marcieu, au 14e dragons. — 14 mai 1888 : M. Taufflieb, au 17e dragons. — 22 septembre 1888 : M. de Billeheust d'Argenton, au 3e chasseurs. — 1er septembre 1889 : M. Gruet de Bacquencourt, au 3e chasseurs. — 17 septembre 1889 : M. de Failly, au 2e chasseurs. — 30 octobre 1889 : M. d'Arcangues, au 14e dragons. — 25 septembre 1890 : M. Chevillotte, au 16e chasseurs.

Lieutenants

30 décembre 1884 : M. de Séganville, au 1er chasseurs. — 18 mars 1885 : M. de Lallemand du Marais, au 16e dragons. — 11 septembre 1885 : M. Reynaud, au 19e dragons. — 1er avril 1886 : M. Hély d'Oissel, au 13e dragons. — 14 octobre 1886 : M. Millard, au 14e dragons. — 13 janvier 1887 : MM. Lemant, au 16e dragons ; Geoffroy, au 8e cuirassiers. — 4 mars 1887 : MM. Cabaud, au 9e cuirassiers ; de Vernou de Bonneuil, au 8e dragons.

LES PIGEONS A L'ATTAQUE DE TOULON

Les pigeonniers militaires dont le regretté amiral Dupetit-Thouars a fait doter le port de Toulon et les grands navires de l'escadre, ont rendu des services inappréciables lors de l'attaque qu'a tenté samedi dernier l'amiral Duperré à son retour d'Alger. Des pigeons avaient été confiés aux sémaphores de la côte et aux torpilleurs de haute-mer, et, d'heure en heure, la préfecture maritime recevait, à l'arrivée de ces rapides messagers, des détails circonstanciés sur les mouvements de la flotte. Détail curieux : les pigeons, en rentrant à leur gîte, faisaient jouer une sonnerie électrique et annonçaient ainsi eux-mêmes leur arrivée. Désormais des colombiers militaires seront installés sur les cuirassés.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

A propos de la démission de M. Combier, nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Allons, M. le Maire a encore retiré sa démission !

» Voilà bien des fois que cela se renouvelle, mais toujours, il faut le reconnaître, à l'occasion de petites scènes intimes, se passant en définitive entre frères et amis.

» Et il se trouve toujours en ces circonstances — que je ne puis dire douloureuses — des frères et amis pour solliciter M. le Maire de conserver son écharpe.

» Pourquoi M. le Maire, si chatouilleux dans ces petites querelles de ménage, n'a-t-il pas montré la même susceptibilité dans une affaire, encore assez récente, et d'une toute autre gravité ?

» Je veux parler du don généreux que M. le Maire voulait faire à la ville, en la dotant du passage, dans sa principale artère, du chemin de fer de Cholet à Saumur.

» La protestation fut générale : en deux fois vingt-quatre heures, deux mille signatures — qu'on n'a pu qualifier de cléricales — sont venues infliger au chef de la municipalité le blâme le plus complet qu'administrateur ait jamais reçu.

» M. le Maire est resté coi.

» Il n'a pas parlé de se démettre. C'était le cas cependant ou jamais. Serait-ce par hasard qu'il craignait qu'aucun frère ou ami, si dévoué qu'il fût, n'eût osé le prier de retirer cette démission qu'il donne et retire avec tant d'aisance ?

» Cela pourrait bien être !

» Agréez, etc.

» UN DE VOS LECTEURS. »

Sous le titre : *Malversation ou mauvaise gestion*, la *Petite Loire* prend à parti M. Terrien et par ricochet l'*Echo Saumurois*.

La feuille de la rue du Puits-Tribouillet ne veut pas que la Loge soit mise en jeu dans la question de M. Rigolage et autres affaires municipales. C'est dans son rôle.

Elevé dans le sérail — dont il a été dignitaire plusieurs années, — le rédacteur en connaît les détours, qu'il ne doit pas dévoiler, bien entendu. Aussi ses affirmations ou dénégations ne peuvent-elles être des preuves.

Il reste non contesté que, dans cette question de M. Rigolage, M. le Maire a fait volte-face. M Terrien l'a relevé carrément, et cet honorable conseiller n'a pu se prononcer sur la cause de ce revirement sans la savoir d'une façon pertinente. Mais lui aussi ne voudra pas, et cela se conçoit, livrer le secret de ses renseignements.

Dans le dernier mouvement judiciaire, un de nos jeunes compatriotes, avocat, attaché au cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice, M. Albert Piétu, a été nommé substitut du procureur de la République à Sétif (Algérie).

Nous félicitons notre compatriote de cette nomination ; mais nous ne pouvons croire, quoiqu'en dise un de nos confrères de Saumur, que ce fils du colonel Piétu, et petit-fils de M. Daburon, ancien juge au tribunal de Saumur, soit un « républicain ferme et convaincu ». Ce serait singulièrement mentir à son origine.

---

56 **Feuilleton de l'Echo Saumurois.**

MŒURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Il avait prononcé ces derniers mots d'une voix sifflante et sourde. Tout son corps tremblait, ses mains se serraient de honte.

Deux larmes terribles, larmes de sang, tombèrent lourdement de ses yeux.

Alors, se croisant froidement les bras, il s'écria :

— Maintenant, tuez-moi, si vous voulez. Je ne me battrai pas.

En vérité, c'était une scène étrange et solennelle. Le viveur s'était incliné devant son ennemi. Une sueur perlait à ses tempes et sur son visage, et, cependant, il gardait sa pâleur de cire. Tout à coup, il tressaillit et, vivement, il ajouta :

— Tenez ! J'ai une preuve à vous fournir. Je la donne. Voici les lettres dont j'avais menacé de faire un si abominable usage. Elle ne contiennent rien qu'une noble jeune fille ne puisse avouer. Prenez-les et rendez-les à leur auteur.

Il fit un pas en avant et tendit tout le paquet retenu par des faveurs roses.

Pierre, frémissant, prit les lettres.

Il y avait dans l'expiation de cet homme quelque chose de grand.

A le voir ainsi humilié, volontairement humilié, tous les assistants se sentaient troublés

Ils comprenaient ce que le repentir peut mettre de grandeur réelle au front dégradé d'un coupable.

Un silence suivit cette déclaration. Les cœurs battaient. Un immense soulagement venait d'être apporté à toutes ces poitrines. Il n'y aurait pas de sang versé.

Pierre éleva enfin la voix :

— C'est bien, monsieur. Vous venez de racheter le passé. Je n'ai pas à vous absoudre, puisque vous vous absolvez vous-même. Mes amis et moi, nous perdrons le souvenir d'une défaillance momentanée chez un galant homme. Vous êtes libre de vous retirer.

Il désigna de la main le vieil Yvon Toulfran, debout à l'arrière du cotre, les bras croisés, regardant la scène dont pas une parole ne lui parvenait.

Il fit même plus : prenant les devants, il descendit sur la petite plage et avisa l'ancien pilote des dispositions qu'il venait de prendre.

— Père Yvon, lui dit-il, vous allez ramener ces messieurs à terre. Nous regagnerons la côte sur l'une de mes embarcations. Ce sera une promenade pour nous.

Lorsque le cotre, ouvrant ses ailes, eut doublé la pointe de la crique, les trois amis quittèrent la plate-forme. Ils n'avaient pas prononcé un mot. Un besoin de se détendre, de secouer les impressions pénibles, entraîna Jean. Il jeta, d'une voix joyeuse, cette exclamation :

— Allons ! Dieu soit béni ! Tout est bien qui finit bien !

Pierre avait souri. Une vague allégresse lui pénétrait le cœur, mêlée à un doute. Il se demandait, incertain, si vraiment « tout était fini ».

XII

L'évanouissement de Jeanne n'avait pas eu de suites fâcheuses. Très fatiguée, la jeune fille était demeurée quelque temps dans cet état d'hébétu le qui suit les grandes secousses morales. Puis, le brouillard qui couvrait ses pensées s'était dissipé, la mémoire avait reparu, et Jeanne avait pu soulager par des pleurs son cœur lacéré. Alors, seulement, elle s'était aperçue de la disparition de la fatale lettre. Elle s'en était inquiétée, mais n'avait pu s'en ouvrir à personne.

Sur ces entrefaites, la bonne Antoinette, toujours aimable, toujours affectueuse, lui avait raconté le brusque départ de son fiancé. Jeanne n'avait point d'abord attaché beaucoup d'importance à cet événement. Bientôt, cependant, son imagination frappée se prit à commenter cette absence. Antoinette s'en était tellement émue que Jeanne ne put s'empêcher de s'en émouvoir à son tour. Alors toutes les hypothèses prirent corps dans son esprit et l'amenèrent à deviner en partie la vérité. Elle crut que Jean avait pris lui-même fait et cause pour elle, qu'il avait lu la lettre, et que, mû par son indignation et son amitié, il avait résolu de demander raison, en personne, à Paul Hautfrion de son inqualifiable conduite.

Et Jeanne se mit à trembler sur l'issue de cette affaire. Elle en redouta les suites pour son amie et s'efforça de lui cacher ses angoisses.

L'idée ne lui vint pas que le lieutenant de

Votes de nos députés

Séance du 15 novembre. — Sur l'amendement de M. Raspail augmentant de plus de 100,000 fr. le chapitre 7, crédits pour le personnel, M. de Terves *n'a pas voté;* M. Fairé est en congé; les autres députés de Maine-et-Loire ont voté *contre*.

FOURNITURE ET FABRICATION DE PAIN DE TROUPE

Les 8, 10 et 12 décembre prochain, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication publique du service de la *fourniture*, et, s'il y a lieu, de la *fabrication*, avec les farines de l'Etat, du pain nécessaire aux hommes de troupe de toutes armes, à faire du 1er janvier au 31 décembre 1891, dans les localités du territoire autres que celles où ce service est exécuté par voie de gestion directe.

Les adjudications spéciales par arrondissements de fourniture ou par place, seront effectuées soit au chef-lieu de chaque arrondissement, soit au chef-lieu du département pour les places à desservir isolément, par les soins d'une commission que présidera le maire ou son délégué.

Ces arrondissements sont ainsi composés pour le 9e corps d'armée:

Maine-et-Loire : Angers : arrondissement politique d'Angers ; effectif de la garnison pour le service de *fourniture*: 3,500 hommes. Adjudication le 12 décembre. — Saumur : les arrondissements politiques de Segré, Baugé, Saumur et Cholet; effectif des garnisons pour le service de *fourniture* : 3,500 hommes. Adjudication le 8 décembre.

Indre-et-Loire et Vienne : les deux départements, moins la place de Tours; effectif de la garnison pour la *fourniture*: 5,200 hommes. Adjudication le 8 décembre.

Indre: Châteauroux: le département, moins le domaine de Bonnavois ; effectif de la garnison pour le service de *fourniture* : 3,200 hommes. Adjudication le 10 décembre.

SERVICE VICINAL

Samedi 15 novembre, à 1 heure du soir, à la Préfecture, a eu lieu l'adjudication des travaux à exécuter sur divers chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Premier lot.— N° 9. — Des Rosiers à Sablé. Atelier de la ville de Beaufort. M. Ehard, 17 0/0 de rabais.

Deuxième lot.—N° 11.— D'Angers à Baugé. Atelier de la ville d'Angers. M. Eugène Callard, 11 0/0 de rabais.

Troisième lot. — N° 39. — De Saint-Laurent au Loir. Atelier du bourg d'Etriché. M. Lemoine, 13 0/0 de rabais.

Quatrième lot. — N° 50. — De Saumur à la Motte-Bourbon. Atelier du bourg de Chacé. M. René Vallet, 29 0/0 de rabais.

Cinquième lot. — N° 23.— De Denée à Brissac. Atelier du bourg de Mozé. M. Leguez-Papin, 20 0/0 de rabais.

Sixième lot. — N° 37. — De Seiches à Fontaine-Milon. Atelier du bourg de Chaumont. M. Fresnel-Corzé, 18 0/0 de rabais.

Septième lot. — N° 38. — De Maulne à Durtal. Atelier du bourg de Clefs. M. Moraud, 15 0/0 de rabais.

Huitième lot.— N° 106. — De Longué à Vernantes. Atelier du bourg de Blou. M. Foucault, 24 0/0 de rabais.

Neuvième lot. — N° 146. — De Vihiers au Thoureil. Atelier du Ardier. M. Fournier , 32 0/0 de rabais.

Nos gardes champêtres !

Décidément M. Constans a le goût de l'uniforme. — Il est question de modifier celui des gardes champêtres, auxquels on supprimera la blouse légendaire et le tricorne, pour leur donner une vareuse avec collet et parements violet foncé, et le képi en drap vert avec bandeau violet orné sur le devant de la cocarde nationale. Le baudrier avec la plaque et le sabre restant maintenus.

Voilà qui va dans les campagnes relever le prestige de la République, dont les gardes champêtres sont les représentants. Il seront, dorénavant, avec leurs uniformes, plus flamboyants et plus majestueux que nos ministres !

TOURS. — *Rencontre de trains.* — Dimanche soir, le train venant de Monnaie, et qui doit arriver à 5 heures 55, était en retard.

Cette circonstance fortuite l'a empêché d'être broyé par le train qui va sur Paris, dont le mécanicien, à cause de l'intensité du brouillard, n'avait pas aperçu les lumières de la gare.

Heureusement la vapeur put être renversée à temps des deux côtés, et les voyageurs en furent quittes pour la peur et une secousse assez forte.

La machine de l'express a reçu dans le choc quelques avaries.

Bressuire. — Le jour de la foire, vers midi, un taureau qu'on venait vendre a été pris de peur, a bousculé son conducteur, et, dans une course furibonde, a renversé deux femmes qui ont été contusionnées. Tout le monde fuyait devant la bête en furie, et alors que l'épouvante était à son comble, on a couru prévenir la gendarmerie.

Un gendarme à cheval, M. Pâtureau, se mit à la poursuite du taureau, réussit à l'acculer dans le champ de M. Gauby et le tua d'un coup de fusil.

UN BIGAME

La Cour d'assises d'Eure-et-Loir vient de condamner un sieur Joullin (Victor-Henri), ouvrier mécanicien, à cinq ans de prison pour bigamie.

Le condamné, qui est né à Tours en 1862, s'est marié une première fois en 1884, à Bourgueil (Indre-et-Loire), avec une demoiselle Marie-Renée Salmon; en 1888, il abandonna sa femme et vint à Orléans, où il travailla chez M. Cumming, constructeur de machines, place Saint-Laurent, 2.

Les débats nous apprennent que Joullin avait une mauvaise réputation; pendant son séjour à Orléans, son logeur l'avait renvoyé parce qu'il avait fait venir une fille publique de Vierzon.

D'Orléans, il se rendit à Chartres où il épousa, le 27 septembre 1890, une demoiselle Hubert, alors qu'il était toujours engagé dans les liens du mariage avec Marie-Renée Salmon.

Parmi les témoins cités à l'audience, la cour a entendu M. Desforges, mouleur en bronze, habitant actuellement Orléans, qui mangeait chez le même logeur que Joullin. L'accusé lui avait dit, un soir que les deux amis voulaient faire quelques fredaines, qu'il était marié. Joullin a nié avoir tenu ce propos, cela ne l'a pas empêché d'être condamné à cinq ans de prison.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
Hiver 1890-1891

Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne. — Tarif spécial A, n° 34 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et de 2e classe, sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec facilité d'arrêt à tous les points du parcours :

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn ;

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Sous la première Révolution, au tribunal :
— Accusé, quels sont tes noms ?
— Marquis de Saint-Cyr.
— Il n'y a plus de marquis.
— De Saint-Cyr.
— Il n'y a plus de *de*.
— Saint-Cyr.
— Il n'y a plus de saints.
— Cyr.
— Il n'y a plus de sire.

Depuis sept ans, la moyenne dépasse un million ! C'est le chiffre de vente des Pilules Suisses. En veut-on la preuve? Tout le monde peut l'avoir à l'administration du Timbre à Paris par le nombre des étiquettes de Pilules Suisses qui ont été timbrées dans le courant de l'année.

MARCHÉS

BAUGÉ. — *Dernier marché*

Froment, le d.-décal., 3 70 à 4 fr. — Seigle, 2 25 à 2 50. — Méteil, 2 70 à 2 90. — Orge, 2 10 à 2 30. —Avoine, 1 76 à 2 fr. — Chènevis, 3 50 à 4 fr. — Haricots, 2 50 à 3 50. — Noix, le d.-décal., 3 50 à 4 fr.; les 50 kilog., 15 à 16 fr. — Pommes de terre, le d.-décal., 0,60 à 1 fr. — Chataignes, 3 50. — Chanvre, les 100 kilog., 65 à 75 fr. — Foin, les 1,050 kilog., 45 à 50 fr. — Paille, 35 à 40 fr.

Beurre, le demi-kilog., 1 05 à 1 15.—Œufs, la douz., 1 05 à 1 15. — Poulets, la couple, 3 à 4 fr. — Oies, 9 à 10 fr. — Canards, 3 à 4 fr. — Pigeons, 1 50.

Prix de la viande : Bœuf ou vache, le kilog., 0,40 à 1 60. — Veau, 1 60 à 2 fr. — Mouton, 1 60 à 2 20. — Porc, 1 40.

Prix du pain: Pain blanc, les 6 kil., 2 fr. — Pain bis, 1 90.

CHOLET. — *Marché du 15 novembre*

Froment, 1re qualité, l'hectolitre, 18 50. — Avoine nouv., 8 fr. — Pommes de terre, l'hect., 3 fr. — Haricots, l'h., 18 50. — Châtaignes, l'hect. 15 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 15. — Œufs, la douz., 1 20. — Bœuf, le kil., 1 40. — Veau, le kil., 1 60. — Mouton, le kil., 2 fr. — Porc, le kil., 1 40. — Foin, les 100 kil., 4 50. — Paille, les 100 kil., 3 50. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

Bestiaux. — Bœufs gras : amenés, 190; vendus, 183; poids 650 ; prix » 75. — Vaches grasses : a. 45; v. 40; p. 450; p. » 65. — Bœufs maigres : a. 29 ; v. 20. — Moutons : a. 264; v. 213. — Porcs : a. 78; v. 66. — Cochons de lait : a. 12; v. 9.

POITIERS, *15 novembre*

A la réunion de la Minoterie et de la Boulangerie de Poitiers, peu d'offres de la part de la culture; les cours se maintiennent à la fermeté. On cote :

Froment, de 18 50 à 19 les 80 kilog. — Seigle, 13 fr. — Orge, 10 à 11. — Baillarge, de 11 à 12 les 65 k. — Avoine, 7 75 à 8 les 50 k.

Farine de consommation (cylindre), de 54 à 55 les 157 k.; farine (meule), de 52 à 53 fr.; troisième, de 42 à 43 fr.

LE MANS, *14 novembre.*

Céréales. — Marché bien approvisionné, vente active. Cours en baisse de 5 c. sur le seigle et sur les avoines; hausse de 5 cent. sur l'orge.

Marrons, 900 sacs vendus, de 8 à 10 fr. le sac.

Chanvres. — Il a été amené 4,100 kilos de chanvres qui ont été vendus lentement.

1re qual., de 30 à 34 fr.; 2e qual., de 26 à 29 fr.; 3e qté, de 22 à 25 fr. les 50 kilos.

NANTES. — *Marché aux châtaignes.*

On cote : grosses châtaignes dites bois verts, de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 le boisseau; belles sortes, 1 fr. 75 à 2 fr. ; moyennes, 1 fr. 25 à 1 fr. 50; petites, 0 fr. 80 à 1 fr.

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS
Fournitures pour le Découpage
FABRIQUE de TOURS et SCIES-MÉCANIQUES
OUTILS DE TOUTES SORTES • BOITES D'OUTILS
TIERSOT, Bté, rue des Gravilliers, 16, Paris
HORS CONCOURS 1890
le Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0'65.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
OREZZA
EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
La plus riche en fer et en acide carbonique
Souveraine contre :
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang — *Consulter MM. les Médecins.*

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaillé aux Expositions.

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'Alcoolat composé perfectionné Rivaud est spécialement recommandé contre le *pithyriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

LE LAPIN
MÉDAILLE D'OR
PAPIER
A
CIGARETTES
EXTRA-SUPÉRIEUR
C. DUC
PLACE BELLECOUR, 18, LYON
PARIS - LYON - ANVERS

ÉPICERIE CENTRALE
28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel.....	le paquet	70
— Génie extra.....	—	85
— Double pression...	—	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)...	—	1.10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.

Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

---

vaisseau n'eût voulu être qu'un intermédiaire en l'affaire et qu'il eût porté à Pierre l'odieuse lettre. Pourtant Jeanne dut s'avouer qu'un inexplicable pressentiment lui serrait le cœur, comme à l'approche de quelque événement dont elle aurait à souffrir. A coup sûr, son amour-propre eût été flatté de voir L'Olonnois s'instituer le vengeur de sa querelle. Mais quelles atroces inquiétudes n'aurait-elle pas subies dans l'attente du drame qui se préparait !

Elle en était là de ses hésitations et de sa sollicitude qui, passant par Jean, allait inconsciemment à Pierre, lorsque, le troisième jour prenant fin, on reçut à Dinard une dépêche adressée à Mme Dumarroy et ainsi conçue :

« *Voyage heureusement terminé. Rentrerai* » *demain.*

» *Le Tianeck.* »

Antoinette était accourue joyeusement, agitant le papier bleu du bout de ses doigts roses.

Aussitôt que Jeanne en eut pris connaissance, un grand apaisement se fit en elle. Elle ne s'expliqua pas plus cette soudaine détente de son esprit qu'elle ne s'en était expliqué l'angoisse. Mais elle ressentit une joie très réelle à apprendre le retour du fiancé de son amie. Enfin, elle allait savoir quelque chose !

Tandis qu'elle renouvelait par la pensée le cycle des suppositions sur une énigme dont le mot allait lui être si prochainement donné, tout à coup elle se rappela que la lettre de Paul Hautfrion n'était point la seule qu'elle eût reçue trois jours auparavant. Vivement, elle se mit à la recherche de la seconde missive, qu'elle retrouva intacte sur le bord de son secrétaire.

La femme de chambre l'avait ramassée sur le tapis, au milieu du va-et-vient de l'émotion générale, et l'avait déposée là, pensant que Jeanne ne manquerai pas de l'y retrouver. Ce qui avait eu lieu, en effet.

Jeanne décacheta le second pli, et, dès la signature lue, se sentit disposée à ne point prendre connaissance de l'épître.

(*A suivre.*)

GRAND-THÉATRE D'ANGERS

Jeudi 20 novembre, représentation de gala avec le concours de Mlle SIGRID ARNOLDSON, la célèbre diva suédoise des théâtres de l'Opéra-Comique de Paris et de Covent Garden de Londres.

Le Barbier de Séville, opéra-comique en 4 actes.

Paul GODET, *propriétaire-gérant.*

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE RAGAN

Par jugement rendu le 17 novembre 1890, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite, ouverte provisoirement au jour du jugement, le sieur Ragan, ex-minotier à Douvy, commune d'Epieds, demeurant actuellement à Curçay (Vienne).

M. Baugé a été nommé juge-commissaire, et M. Gustave Doussain, syndic provisoire de cette faillite.

Pour extrait,
(859) *Le Greffier*, COLLIN.

Études de Me ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Me BEAUREPAIRE,
Et de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

VENTE

Aux enchères publiques
SUR LICITATION
Au plus offrant et dernier enchérisseur
En 5 Lots

DE TROIS MAISONS

ET LEURS DÉPENDANCES
Et diverses parcelles de Pré & Terre

Le tout situé commune de Saint-Martin-de-la-Place (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 14 Décembre 1890**, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le treize novembre mil huit cent quatre-vingt-dix ;

Et à la requête de Madame Anne Rochereau, épouse de M. Emile Poisson, journalier, et ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Longué (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué constitué Me André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Joseph Rochereau père, cultivateur, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place,

Ayant pour avoué constitué Me LE RAY, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir;

Il sera procédé, le dimanche quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées (Maine-et-Loire), à la vente aux enchères publiques, sur licitation, en cinq lots, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Premier lot.

1° Une maison, construite en pierres, couverte en ardoises, composée d'une chambre basse à cheminée et une chambre froide, avec grenier au-dessus, hangar, écurie, toits à porcs, autres servitudes, cour, issues, jardin et terre labourable affiée de vigne et de fruitiers, le tout formant un ensemble, situé à la Rue-Thibault, commune de Saint-Martin-de-la-Place, contenant trente-cinq ares soixante-quinze centiares environ, porté au plan cadastral de cette commune sous les numéros 541, 547, 548, 542, 543, 543, section A, joignant au nord Piau, Dufour, au levant Dabon et Gautier, au midi veuve Ariot, au couchant Dabon et Choinière ;

2° Une autre maison, voisine de la précédente, située au même lieu, composée de chambre à feu, grenier au-dessus et cave derrière la maison, le tout convert en ardoises, puits, cour et terre labourable, contenant environ trois ares, porté au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 539, 539, 540, section A, et joignant au nord l'article précédent, au levant le même, au midi et au couchant Dabon.

Mise à prix..... 2,800 fr.

Deuxième lot.

Une autre maison, au Gué-de-Fresne, même commune, numéros 210, 210, section B du plan cadastral de ladite commune, composée d'une chambre à feu, avec grenier au-dessus, couvert en ardoises, cave derrière la maison, cour et terre labourable, d'une contenance d'environ cinq ares cinquante centiares, joignant au nord Leboue, au levant l'Authion, au midi Peltier et Leboue et au couchant la route.

Mise à prix..... 850 fr.

Troisième lot.

Un pré, planté d'arbres fruitiers, nommé les Oseraies, même commune, contenant environ douze ares quarante centiares, numéro 395, section D du plan, joignant au nord Bigeau et Meffray, au levant et au midi Eugène Trotouin, au couchant Legeay.

Mise à prix..... 300 fr.

Quatrième lot.

Une autre pré, planté d'arbres fruitiers, portant le même nom, contenant environ neuf ares soixante centiares, porté au cadastre sous le numéro 400, section D, joignant au nord, au levant et au midi Eugène Trotouin, au couchant veuve Leroy.

Mise à prix..... 235 fr.

Cinquième lot.

Un morceau de terre labourable, situé à la Bécasserie ou aux Ragots, contenant environ quatre ares quinze centiares, joignant au nord Cailleau, au levant, au midi et au couchant Alfred Benon.

Mise à prix..... 150 fr.

Total des mises à prix : 3,835 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Me POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° A Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A Louer présentement
MAISON
Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

UNE DAME SEULE demande **UNE DOMESTIQUE** de 20 à 30 ans, ayant de bons renseignements à donner. (827)

A CÉDER DE SUITE
CAFÉ DU MARCHÉ
Place de la Bilange, 24, Saumur

Pour renseignements, s'y adresser. — Conditions avantageuses.

M. Gaston BAZILLE,
propriétaire, **ANCIEN SÉNATEUR**, Grand'-Rue, n° 11, à **Montpellier**, vend à de très bonnes conditions, boutures et racines des divers Riparia, Gloire, Tomenteux, etc., des Vialla, Solonis, Rupestris, Jacquez, des Saint-Sauveur, plants d'Aurelle, et de tous les Hybrides Bouschet, provenant **exclusivement** de son domaine de **Saint-Sauveur.**

A Louer présentement
APPARTEMENTS
FRAICHEMENT DÉCORÉS
Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

MAISON A LOUER
En totalité ou par parties
Rue Gambetta

Comprenant, au rez-de-chaussée : salon, salle à manger, cuisine ; au 1er étage, cinq chambres; au second étage, quatre chambres; cave, grenier, écurie à 3 chevaux et remise à 4 voitures.

S'adresser à M. LECOINDRE, rue Gambetta. (846)

PILULES
BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les **MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC** et des **NERFS : Accumulation de bile** et **de glaires, constipation, migraine**, etc.
Les **PILULES BEECHAM** purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.
Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-HELENS (Angleterre)
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée.
Seuls Représentants pour la France et ses Colonies :
Pharmacie Anglaise des Champs-Elysées
2, Avenue des Champs-Elysées, 62
et *Pharmacie* **HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS.**
DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 1 f. 50.

ON DEMANDE une bonne **FEMME de CHAMBRE**, pour Noël.
S'adresser au bureau du journal.

Me MARCOMBRE Huissier à Saumur, demande **un petit Clerc.**

Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE
LE
Guignolet Combier
2 fr. 35 le litre 2 fr. 25 par 6 litres
DROITS ACQUITTÉS

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancres
Ancienne Maison GUÉRINEAU
LIGNAIS, SUCCR
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50
Excellents vins rouges et blancs
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.
PENSION DEPUIS 60 FR.
SALONS & CABINETS PARTICULIERS
Dîners sur commande. — On porte à domicile
PRIX MODÉRÉS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, Sr

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, *fournisseur de l'Ecole de cavalerie.*

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1re qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE
RUE d'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT & FILS
DÉPOSITAIRES
Des Chocolats, Cacaos & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle
par Grignan (Drôme)

Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr.; qualité surfine, 2 fr. 50.
— extra — 3 fr. 20; sans sucre, 2 fr. 85.
Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 10 et 2 fr. 50.
Chocolat de l'Abbaye, 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.
Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.

A partir de **5** k., remise de **5 0/0** sur tous les Chocolats et Cacaos; pour quantités plus importantes, **nous demander les conditions.**

La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, *Quai de Limoges*
SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES				OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 60	ACTIONS		Nord	1862 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	382 —	Compagnie parisienne du Gaz	525 50
3 0/0 amortissable	95 50	Banque de France	— —	Orléans	1488 75	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	465 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500.	393 —
4 1/2 1883	104 60	Banque d'Escompte	566 25	Ouest	1025 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	466 —	Panama 6 0/0 1re série remb. à 1,000	25 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	627 50	Compagnie parisienne du Gaz	1468 75	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	461 —	— 6 0/0 2e série — —	25 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	546 —	Crédit Foncier	1288 75	Transatlantique	623 75	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	417 —	— obligations à lots.	— —
— 1865 4 0/0	538 —	Crédit Industriel et Commercial	630 —	Canal de Panama	34 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	458 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500.	600 50
— 1869 3 0/0	418 —	Crédit Lyonnais	807 50	— Suez	2382 50	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	409 75	Crédit Mobilier	425 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		Est 3 0/0 anc. r. à 500	445 —	Emprunt russe 1862 5 0/0.	— —
— 1875 4 0/0	534 —	Dépôts et Comptes courants	595 —	Autrichien 4 0/0 or.	95 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.	446 —	— 1889 4 0/0.	99 —
— 1876 4 0/0	533 —	Société Générale	495 —	Dette d'Egypte 6 0/0	482 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	444 50	Consolidés 4 0/0 1re série.	97 90
— 1886 3 0/0	410 —	Est	880 —	Extérieur 4 0/0.	76 50	Nord 3 0/0 r. à 500.	452 50	— — 2e —	— —
Bons de liquidation	526 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1482 50	Hongrie 4 0/0 or.	90 65	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500.	448 50	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
		Midi	1322 50	Italie 5 0/0	93 50	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	446 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	502 50
				Portugal 4 1/2 1888	445 50				

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet
Hôtel-de-Ville de Saumur *1890*

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,